



ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 58.../2025



Jijel le : 23 04 2025

2 IEME MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **ALIOUANE BACHIR** représentée par son gérant Mr **ALIOUANE BACHIR** , sis à : RUE ARID SEDDIK - CITE AYOUF - JIJEL

* Identification de l'opération

- Contrat N° : CONTRAT N° 60/2024 / VALIDATION SDT + DOT
- ODS de démarrage des travaux : 41 du 12.02.2025
- Projet : **RESEAU FTTH. DEVELOPPEMENT – TASSOUST VERS TAHER**
- date d'ouverture : 05.03.2025

* Objet de la mise en demeure :

- Le non-respect de la 1iere Mise en Demeure Daté le **13.04.2025**
- Avancement des travaux trop faible .

De ce fait, vous êtes tenus d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la première parution sur le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

23 AVR 2025

Le Directeur

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I

BEY Lamine

ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: ALLAB Loukmane